

Une façon plus humaine et enrichissante d'acquitter sa dette à la société

Le Programme de travaux compensatoires (PTC) : une aide à la communauté

Pour l'individu, le travail non rémunéré dans un organisme communautaire ou public s'avère une façon plus humaine et plus enrichissante d'acquitter sa dette à la société. Plutôt que de vivre un certain nombre de jours en prison, la personne qui participe au programme aura l'occasion d'évoluer dans un milieu sain et accueillant. Celle-ci sera encadrée et entourée de personnes sensibles aux problèmes sociaux. C'est aussi une occasion pour certains de développer et d'adopter des habitudes de travail applicables dans le futur. Pour l'organisme d'accueil, le PTC constitue une source positive de main-d'oeuvre apte à accomplir différents types de travaux, que ce soit des travaux manuels ou de bureau.

Les objectifs

- ◆ Assurer le recouvrement des amendes imposées en vertu des lois du Québec, du Code criminel et des règlements municipaux;
- ◆ Humaniser le recouvrement des amendes;
- ◆ Éviter aux personnes démunies l'incarcération par défaut de paiement des amendes;
- ◆ Susciter la participation de la communauté dans l'administration de la justice;
- ◆ Contribuer à responsabiliser la clientèle visée par ce programme.

L'organisme d'accueil

L'organisme d'accueil est invité à préciser ses besoins à l'organisme de référence qui tente de les combler efficacement. Il joue le rôle d'employeur et doit veiller à ce que le plan de travail soit respecté en ce qui a trait à l'assiduité, la ponctualité, la qualité du travail et l'attitude du participant.

Un engagement

Pour la personne, accepter d'effectuer des travaux compensatoires, c'est s'engager à respecter une entente qu'il fera conjointement avec l'organisme de référence et l'organisme d'accueil sur la tâche à accomplir, l'horaire et le calendrier de travail. La personne doit être disponible et offrir une prestation de travail de qualité.

Clientèle admissible

Le PTC s'adresse aux citoyens qui ont commis une infraction à une loi ou à un règlement provincial ou municipal et qui ne sont pas en mesure d'acquitter l'amende et les frais qui en découlent (cour, perception, etc.). Ils se verront offrir un engagement à effectuer des travaux par le percepteur des amendes, selon les critères d'admissibilité au programme.



**Association canadienne
pour la santé mentale**
Saguenay
La santé mentale pour tous

Programme de travaux compensatoires

L'ACSMS organisme de référence

L'Association canadienne pour la santé mentale - Saguenay offre le service du programme de travaux compensatoires. L'organisme de référence est responsable de l'application du PTC pour le district judiciaire de Saguenay. À titre d'organisme de référence, il doit veiller à ce que la banque d'organismes d'accueil réponde aux exigences du programme. Sa principale responsabilité est de jumeler chaque individu à un organisme d'accueil qui correspond le mieux à ses aptitudes. C'est au cours d'une entrevue qu'un intervenant trace le profil de la personne en se référant à ses expériences de travail, sa personnalité, ses intérêts et ses habiletés. Suite à l'élaboration du plan de travail, l'intervenant de l'ACSMS veille à s'assurer de la bonne démarche des travaux et intervenir au besoin, de concert avec l'organisme d'accueil.

Admission

Tél. : 418 543-5992

Télééc. : 418 549-7568

acsmsptc@videotron.ca

Membre du Regroupement des Organismes
Communautaires de Référence de Québec inc.
(R.O.C.R.Q.)



ACSM Saguenay

Téléphone: 418 543-5992

Télécopieur: 418 549-7568

371, rue Racine Est,
Chicoutimi, Québec
G7H 1S8

acsmsaguenay.ca

Acquitter votre dette de façon enrichissante



**Association canadienne
pour la santé mentale**
Saguenay
La santé mentale pour tous